

De la distinction entre les sens

Roberto Casati, Jérôme Dokic

► **To cite this version:**

Roberto Casati, Jérôme Dokic. De la distinction entre les sens. La philosophie du son, Jacqueline Chambon, 1994, 978-2877111096. ijn_00000518

HAL Id: ijn_00000518

https://jeannicod.ccsd.cnrs.fr/ijn_00000518

Submitted on 30 Jul 2004

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

2. DE LA DISTINCTION ENTRE LES SENS

2.1. *De l'ouïe comme faculté sensorielle.*

J'ai un accès tout à fait spécifique aux sons — je les *entends*. Mais que veut dire «entendre»? L'accès aux sons est spécifiquement sensoriel; l'audition des sons ne se réduit ni à la pensée des sons, ni à la formation de croyances les concernant. En outre, entendre des sons ne se réduit pas à l'enregistrement de l'information sonore par l'appareil auditif. Et l'audition ne se réduit pas non plus à l'impression pure et simple d'entendre les sons, ou à la possession effective de sensations sonores.

La tradition philosophique est riche de tentatives visant à donner une classification des sens, mais semble manifester beaucoup moins d'intérêt pour la question de leur nature, et des fondements de la classification. L'ouïe est, traditionnellement, l'un des *cinq* sens. Pourquoi cinq? Qu'est-ce qu'un sens? Les sens sont des facultés; mais la perception se définit-elle aussi comme une faculté? Les sens sont-ils des sous-facultés de la perception, ou des facultés indépendantes? (De surcroît, il n'y a pas d'accord universel quant au type de faculté que serait la perception.)

En ce qui concerne les taxinomies des sens proposées par la tradition, le critère de distinction le plus commun associe univoquement ces derniers à des objets sensoriels spécifiques, leurs *sensibles propres*. Même s'il existe des sensibles communs, qui peuvent constituer l'objet de sens différents (par exemple la forme et le mouvement, qui sont accessibles à la

vue comme au toucher), il y a aussi un certain nombre d'objets sensoriels spécifiques, qui contribuent ainsi à individualiser les sens : l'ouïe aurait comme objet les sons, la vue, les couleurs, et ainsi de suite. Certes, des auteurs tels que Berkeley affirment l'existence d'une distinction entre la forme visuelle et la forme tactile, impliquant ainsi que la forme n'est pas un sensible commun (voir ch. 7). De surcroît, il est indispensable, si l'on veut que le critère des sensibles propres permette une distinction entre les sens, que les sensibles propres soient individualisés sans faire référence à un sens donné. Si l'on présuppose que la couleur se caractérise essentiellement comme l'objet de la vue, on ne peut, sous peine de circularité, caractériser essentiellement la vue comme la faculté de percevoir des couleurs. Ce critère n'est pourtant pas entièrement satisfaisant, car apparemment, d'un être qui utiliserait avec succès ses yeux (c'est-à-dire, des organes physiologiquement et structurellement semblables à nos yeux) pour accéder aux sons, nous pourrions dire aussi bien qu'il *voit les sons*, ou qu'il *entend par le moyen des yeux*. Faute de plus amples précisions, le fait qu'un être perçoit des sons ne suffit pas encore à déterminer s'il possède la faculté de l'ouïe.

Dans ce chapitre nous nous appuyons sur des discussions récentes (Grice 1962, Roxbee Cox 1970, Leon 1988, Nelkin 1990) pour montrer que le seul critère fiable permettant de distinguer les sens est celui qui considère une modalité sensorielle comme étant définie par deux éléments : un *organe* sensoriel, et une classe de *croyances* justifiées d'une façon spécifique relativement à cet organe. Cette théorie à deux composantes a une conséquence qui peut paraître surprenante : les *sensations* ne jouent aucun rôle dans la détermination des sens. Par exemple, l'audition ne requiert pas la possession de sensations sonores. Même si vous n'aviez jamais l'*impression* d'entendre des sons, vous ne seriez pas, de ce seul fait, sourd. Nous discutons des implications de cette théorie dont nous verrons la compatibilité avec le modèle physicaliste des sons présenté dans le chapitre 3. Comme le critère retenu fait référé-

rence à une classe spécifique de croyances, il faut montrer en quoi il peut exister des croyances spécifiquement auditives.

2.2. *La distinction entre les sens.*

Nous n'abordons pas la question méthodologique *générale* : à quoi exactement doit se conformer un critère de distinction des sens pour être considéré comme adéquat ? Chacun a, en fait, des intuitions préthéoriques quant au nombre des sens, ou quant à l'opinion selon laquelle la vue et le toucher sont deux sens distincts. Mais nous ne voulons en rien exclure la possibilité d'une découverte empirique, qui serait fort intéressante, selon laquelle la vue et le toucher ne sont pas des sens distincts, bien qu'ils nous paraissent distincts. Nous pré-supposons simplement qu'un critère adéquat doit *au moins* fournir une réponse à des questions *spécifiques*, comme celle de savoir ce qui distingue l'ouïe de la vue, à supposer que ces deux sens soient distincts. Il est d'ailleurs clair qu'un critère répondant à cette question métaphysique n'est pas immédiatement en mesure de répondre à la question épistémologique suivante : comment savoir si l'ouïe et la vue, ou, en général, deux sens distincts, le sont effectivement ? Nous commençons par aborder la question épistémologique pour passer ensuite (section 2.3) à la question métaphysique.

Selon Grice (1962, 1989 : 250), quatre ordres de distinction entre les sens sont envisageables : (i) par rapport au type de choses qui en constituent l'objet (les couleurs et les formes pour la vue, les odeurs pour l'odorat); c'est ce que nous appelons le *critère des propriétés*; (ii) par rapport aux *caractéristiques des expériences* impliquées dans la perception; (iii) par rapport aux différences entre les stimuli (le contact pour le toucher, la lumière pour la vue); et enfin (iv) en fonction du type d'*organe sensoriel* (et de la façon dont celui-ci se rattache au cerveau). Grice n'exclut nullement que chaque critère, pris isolément, soit insuffisant, et qu'il soit nécessaire d'en combiner plusieurs pour obtenir une taxinomie adéquate.

La proposition de Roxbee Cox (1970) constitue une amélioration du critère (i) des propriétés proposé par Grice. Notamment, à chaque modalité sensorielle serait associée une propriété clé. Ce qui détermine alors si un certain événement perceptif doit être rangé dans une modalité sensorielle déterminée, c'est le fait que la perception en question présente son objet comme une chose qui possède la propriété clé de telle modalité sensorielle. En fait, selon le critère initial des propriétés, la vue ne pourrait pas se distinguer du toucher, car certaines propriétés peuvent être perçues aussi bien par le toucher que par la vue — la forme, par exemple. (Si la perception est analysée en termes de croyances, le critère des propriétés repose sur l'existence de croyances qui portent, par exemple, sur des états de choses spécifiquement auditifs — et non pas seulement des croyances justifiées auditivement. Dans ce cas non plus, la vue ne pourrait pas se distinguer du toucher, car certains états de choses — tel que celui décrit par «il y a un trou dans cette veste» — peuvent être perçus aussi bien par le toucher que par la vue.) Or si nous associons à chaque sens une propriété clé, qui ne serait perçue *que* par le truchement du sens en question (le chaud et le froid pour le toucher; la couleur pour la vue, et, si l'on accepte la position de Berkeley la forme *visuelle* par opposition à la forme tactile), la difficulté qui vient d'être mentionnée disparaît (Leon 1988 : 248).

Nos comptes rendus d'expérience ont deux dimensions, dont l'une représente le contenu de l'expérience, et l'autre sa modalité (auditive ou visuelle). D'après Leon (1988) il faut prendre en considération l'intuition selon laquelle il y a «une différence phénoménologique accessible à l'introspection entre voir et entendre» (p. 265-266); ainsi, dans le cas de la vision et du toucher, «voir un objet comme étant carré semble différent du fait de le sentir au toucher comme étant carré» (p. 244). Cette intuition ne permet pas directement de distinguer les sens de manière adéquate : il faut donner une explication de la possibilité que deux expériences phénoménologiquement

reconnues comme étant clairement distinctes peuvent néanmoins relever d'une même modalité sensorielle. Par exemple, un sujet pourrait reconnaître plus de différences phénoménologiques entre la vision d'un triangle et la vision d'un carré qu'entre la vision d'un carré et la perception tactile d'un carré.

Nous avons présenté jusqu'ici une série de positions sans insister sur les raisons pertinentes qui militent en faveur de ces positions, ou contre celles-ci. Mais apparemment, aucun des critères mentionnés ci-dessus n'est en mesure de fournir une distinction adéquate entre les sens. C'est la thèse de Nelkin (1990), à laquelle nous souscrivons. D'abord, comme nous l'avons fait remarquer, le critère (i) des propriétés a pour inconvénient que certaines propriétés sont des sensibles communs, perceptibles au moyen de plusieurs facultés sensorielles. Une version améliorée du critère, comme celle de Roxbee Cox, ne va pas non plus sans poser de problèmes. D'un côté, en effet, l'individualisation d'une propriété clé n'explique pas pourquoi nous effectuons une distinction entre voir une forme et la sentir au toucher; de l'autre, il nous faudrait admettre une multiplication démesurée des sens. Par exemple, nous pourrions nous retrouver avec plusieurs sens du toucher: un pour les propriétés thermiques, un autre pour les propriétés comme la rugosité, et ces sens seraient opposés entre eux au moins autant que le sont le goût et l'odeur. Comme le faisait déjà remarquer Hamilton, cela est assez contre-intuitif (cf. Reid, 1983: 119).

Le critère (iv), qui fait appel à la différence entre les organes sensoriels, s'expose à une objection analogue: comment éviter d'admettre plusieurs sens du toucher (un sens pour chaque partie du corps humain pourvue de sensibilité tactile), et de même pour l'ouïe (un sens auditif pour chaque oreille)? Même si le problème peut être résolu dans le cas de l'ouïe, en exigeant une référence à un type plutôt qu'à un exemplaire d'organe, la situation est plus complexe dans le cas du toucher.

Il en va de même pour le critère (ii), car les sensations thermiques semblent être assez différentes des sensations de pression, sans que pour autant on doive faire ici une distinction entre deux types de toucher (Nelkin 1990 : 148-152). Nous pouvons ajouter que (iii), le critère des stimuli, est incapable de prédire une distinction entre la perception visuelle et la perception thermique; dans les deux cas, le milieu peut être celui des radiations électromagnétiques. Il semble que H. von Helmholtz (1852, 1992 : 29) ait tiré les conséquences correctes de l'acceptation du critère (iii) par référence à un cas similaire à celui de notre contre-exemple : ainsi, devrait-on, selon lui, pouvoir considérer la peau humaine comme une espèce de grand œil primitif.

Nelkin présente ainsi le critère (v) des *croyances* : la perception est — entre autres — un mécanisme de génération des croyances, et ces croyances peuvent sûrement différer selon les modalités sensorielles qui interviennent dans leur formation. Les croyances concernant, par exemple, la distance et la position des objets par rapport à l'observateur peuvent prendre des formes très différentes selon qu'elles sont engendrées par la vue ou par l'ouïe. Nous pouvons déterminer de façon auditive la distance d'objets inaccessibles à la vue, tels que des téléphones qui sonnent dans des pièces voisines (cf. plus loin la section 2.4).

Mais ici encore, le critère proposé est trop fort, car nous ne saurions dans tous les cas conclure, du fait que nous avons des croyances spécifiquement différentes, que nous avons deux sens différents. Deux croyances visuelles peuvent être spécifiquement différentes, au sens où l'une concerne la forme et l'autre la distance des objets, mais il ne s'ensuit pas que nous ayons une vue-pour-la-forme et une vue-pour-la-distance.

Nelkin suggère néanmoins qu'une combinaison des critères deux à deux devrait suffire à l'établissement d'une classification adéquate. Par exemple, on peut doubler le critère

des sensations du critère de l'organe sensoriel ; ou encore, ajouter au critère de l'organe sensoriel celui de la croyance ; ou bien encore renforcer le couple organe/sensation avec le couple organe/croyance (Nelkin 1990 : 152-6).

2.3. *La nature des sens.*

Comme Nelkin le fait remarquer, le classement taxinomique des sens est seulement en partie un problème d'ordre épistémologique : c'est dans cette perspective que nous avons discuté, dans la section 2.2, des différents critères de distinction entre les sens. Le problème de la *nature* des sens demeure. Une chose est de savoir comment distinguer entre les sens ; une autre est de comprendre ce que sont les sens (pour ceux qui pensent qu'il est souhaitable d'harmoniser les critères épistémologiques avec une théorie de la nature des sens, nous dirons que la théorie de Nelkin présente, parmi d'autres, cet avantage). Nelkin a envisagé une expérience de pensée visant à montrer qu'une modalité sensorielle comporte obligatoirement deux composantes : d'une part, la possibilité d'acquérir des croyances d'un type déterminé ; d'autre part, un organe sensoriel constituant le moyen d'acquérir de telles croyances. (La spécification de l'organe sensoriel peut évidemment poser problème : supposons que quelqu'un nous dise qu'il a l'impression de voir au moyen de ses oreilles, parlerions-nous encore, dans son cas, d'«oreilles» ?) L'organe sensoriel est la limite inférieure de la sensibilité — se situant au point de rencontre avec le monde qui nous environne. Deux candidats de nature mentale peuvent jouer le rôle de limite supérieure : la croyance et la sensation. Or on peut soutenir qu'il ne saurait s'agir de la sensation. Imaginons des Martiens dont les oreilles fonctionnent parfaitement. Ces Martiens sont bien en mesure de localiser correctement des événements se produisant derrière leur tête ; par exemple, ils se réfugient dans un abri en entendant une explosion. En fait, ils forment, grâce à leurs oreilles, toutes les croyances que nous jugeons spécifiques à la possession de l'ouïe. Mais supposons aussi que dans tous ces cas, ils aient

des sensations non auditives : un bruit très fort leur fait l'effet d'un éclair de lumière; ils ont l'impression de voir du rouge lorsqu'ils entendent un Ré dièse. Un autre peuple, les Vénusiens, se distingue de nous d'une façon complémentaire : le Ré dièse leur fait bel et bien l'effet d'un Ré dièse, mais ils sont incapables de former des jugements appropriés en présence de sons dans leur environnement (ils ne se réfugient pas dans un abri lors d'une explosion, ou ils ne localisent pas un bruit se produisant derrière leur tête); leurs sensations sont bonnes, mais pas leurs croyances. (En définitive, nous verrons que la possibilité de cette dissociation de croyances intrinsèquement visuelles et d'impressions intrinsèquement visuelles est contestable.)

Nous dirions probablement que les Martiens sont capables d'entendre, mais pas les Vénusiens; nous conclurions que les sensations ne sont pas essentielles à l'ouïe, et qu'en revanche, la possibilité d'engendrer des croyances d'une façon appropriée est essentielle à l'audition.

L'expérience de pensée des Martiens et des Vénusiens est en un sens symétrique à celle envisagée par Kripke :

Peut-être pouvons-nous imaginer que, grâce à un miracle, les ondes sonores permettraient, d'une certaine manière, à une créature de voir. Je veux dire qu'elles lui donneraient des impressions identiques à celles que nous avons, y compris peut-être le sens des couleurs. Nous pouvons aussi imaginer que cette créature soit complètement insensible à la lumière, aux photons [...] Dirions-nous que, dans un tel monde possible, le son serait la lumière? (1972, 1982: 121)

La réponse de Kripke est que nous considérerions plutôt cette situation comme un cas de sensibilité déviante aux ondes sonores; le mot « lumière » n'est pas synonyme de « tout ce qui provoque en nous l'impression visuelle, tout ce qui nous

permet de voir»; cette dernière description nous permet seulement de fixer la référence à la lumière. De même, si nous nous intéressons de prime abord à la faculté perceptive plutôt qu'à l'objet de la perception, nous pourrions dire que les sensations sonores permettent de fixer la référence à la faculté auditive, mais qu'elles ne contribuent pas à sa définition. Le fait qu'elles permettent de fixer la référence crée en nous l'illusion qu'elles sont essentielles. Notons par ailleurs que si ce qui compte, pour apprécier de la musique, c'est d'avoir des sensations sonores — plutôt que d'être capable de former certaines croyances quant à la localisation des sources sonores présentes dans l'environnement — et si l'on accepte la thèse sur la nature de l'ouïe, alors il nous faut admettre une conséquence à première vue curieuse et pourtant raisonnable : pour apprécier la musique, point n'est besoin de l'ouïe. On peut en effet concevoir un sujet musical solipsiste, qui n'aurait aucune croyance sur des événements sonores, et qui, en proie à des hallucinations, entendrait des symphonies.

Il semble que les croyances soient nécessaires pour définir les sens, mais pas suffisantes, comme le montre l'existence de cas intermédiaires dans lesquels, en l'absence d'une référence précise à l'organe approprié, le sens n'est pas déterminé par un examen du type de croyances impliquées. Pour en revenir à la question précédente, qui concerne un être utilisant avec succès ses oreilles pour accéder à la forme des objets distants, dirions-nous que cet être *entend les formes*, ou qu'il *les voit au moyen de ses oreilles*? Dans cet exemple, les croyances engendrées sont d'un type intrinsèquement visuel («Il y a là-bas un carré») mais cela ne nous autorise pas à affirmer pour autant que l'être en question *voit*; toutefois, il s'agit bel et bien d'un cas limite car nous ne pouvons pas davantage dire que l'être *ne voit pas*, ou qu'il *entend les formes*. (Un cas apparemment semblable est celui de l'aveugle qui «voit avec les mains». En fait, une partie des croyances spécifiques au toucher concerne la forme des objets — il en va de même pour les croyances visuelles. Le cas

deviendrait plus intéressant si l'aveugle pouvait reconnaître la forme d'objets lointains en orientant ses mains vers ces objets.)

2.4. *Les croyances spécifiquement auditives.*

Pour résoudre la question métaphysique de la distinction entre les sens, il faut donc accorder une importance centrale à nos croyances. Mais en quoi ces croyances se distinguent-elles, et dans quelle mesure une distinction entre les croyances peut-elle contribuer à une distinction entre les sens? Si l'on exclut les contenus typiquement qualitatifs des expériences (les *qualia*, qui déterminent l'effet que cela nous fait d'entendre, par exemple, un Ré dièse plutôt qu'un Si) — car ils seraient associés à la sensation, et la sensation, comme nous l'avons vu, ne semble pas essentielle — deux possibilités s'offrent à nous pour distinguer entre les croyances: la façon dont ces croyances sont justifiées relativement à leur contenu spatial, et la façon dont elles sont justifiées relativement aux propriétés des objets représentés. La mention de la *filiation épistémique* des croyances, c'est-à-dire la façon dont elles sont justifiées, est en accord avec le choix de l'autre composante qui contribue à la distinction des sens, à savoir l'organe sensoriel. En effet, l'organe sensoriel joue un rôle causal important dans la justification.

2.4.1. *Le contenu spatial.*

Nos exemples types de croyances sonores (voir le cas des Martiens et des Vénusiens) concernaient des contenus relatifs à l'espace. À cet égard, nous pouvons nous inspirer des remarques de Jean Nogué sur l'organisation des espaces sensoriels associés à chaque sens. Nogué essaie de montrer que les données sensibles suivent des modes d'organisation tout à fait spécifiques, c'est-à-dire, sont distribuées différemment dans l'espace selon leur type. Nous pouvons reprendre les indications de Nogué en faisant abstraction de sa métaphysique

du sensible, et en traduisant sa démarche en termes de croyances spécifiques. Pour l'odorat, par exemple, la notion clé est celle de «*source* occupant une certaine position au sein d'une région extérieure à celle de l'organisme», ce qui «permet, en effet, de déployer une activité de recherche [...] complexe [...] car, au lieu d'attendre que l'objet vienne à notre portée, nous pouvons anticiper sa situation et calculer des mouvements à longue échéance pour le retrouver». Les éléments du contenu spatial sont ici «sens et direction variés, notion d'une région extérieure, mais avec cette différence qu'au sein de celle-ci nous allons supposer que l'objet possède une certaine position encore indéterminée, qui soulève un problème de quête»; ces éléments se réunissent dans la notion d'*effluve*, «l'odeur vient à nous du dehors, à partir d'une certaine source, dont nous pouvons nous rapprocher d'une façon régulière : il suffit de suivre à la fois sa direction et le sens dans lequel les degrés de la sensation vont croissant» (Nogué, 1937 : 135).

Ce qui est caractéristique du contenu spatial de l'odorat, c'est que nous pouvons *inférer* la distance de la source en nous déplaçant. L'intensité croissante est un indicateur de la proximité de la source. Pris isolément, les contenus de l'odorat ne nous renseignent pas sur la position ou sur la distance de la source; c'est la *comparaison* de plusieurs contenus qui nous permet d'inférer ces propriétés. Cela rend parfaitement compte du comportement que l'on décrit en disant que le sujet suit une piste.

Il existe un cas de croyance auditive qui ressemble à celui de l'odorat quant au type d'information spatiale véhiculée. Si vous nagez en profondeur et qu'une source sonore ponctuelle est placée dans l'eau (par exemple, le moteur d'un bateau), vous ne pouvez pas déterminer la direction de la source, et vous êtes obligé de vous déplacer pour comparer des présentations sonores successives, qui diffèrent en intensité en fonction de la distance de la source. Ce cas — que nous pouvons appeler le cas de la *piste sonore* — constitue une transi-

tion de la structure de justification propre à l'odorat vers celle qui concerne la perception auditive normale. Nogué fait la suggestion suivante :

[S]i à la notion de source nous ajoutons celle de *distance*, et qu'en même temps nous fassions intervenir la notion d'une existence simultanée de *plusieurs sources*, nous aurons une nouvelle combinaison spatiale, plus riche que les précédentes, et dont l'intérêt peut être considérable, puisqu'elle permet une orientation de l'action à grande distance (et non seulement pas à pas comme dans le cas des pistes odorantes) et que, d'autre part, elle assure une surveillance de l'étendue en dehors de la direction actuellement suivie. C'est cette combinaison qui se réalise dans le sens de l'ouïe. En effet, le son se produit dans une direction assez nettement déterminée et à une distance déjà précisée, et, d'autre part, il est une polyphonie naturelle des bruits de la nature dont l'équivalent n'existait pas dans le monde des odeurs, où le sens est toujours obligé d'élire une des odeurs au détriment des autres. Par là le son permet la représentation simultanée de plusieurs actions possibles, même lorsque l'une d'elles est en cours (p. 137).

Plusieurs caractéristiques sont ici esquissées : premièrement, dans le cas normal, les croyances de l'ouïe présentent un ensemble d'objets simultanés; en deuxième lieu, elles localisent l'objet comme étant en une certaine position relativement à l'auditeur; enfin, la notion de piste n'entre plus en jeu.

La détermination de la position de l'objet est beaucoup plus précise dans le cas de la vue que dans le cas de l'ouïe, ce qui distingue davantage la structure de justification appropriée aux croyances visuelles de celle qui concerne les croyances auditives. En revanche,

l'oreille est [...] un organe de découverte remarquable, plus varié encore dans ses applications que l'œil,

puisqu'il peut fonctionner en toutes circonstances et même à travers les masques divers qui arrêtent le regard (p. 137).

En particulier, l'oreille nous rend accessible des objets et des événements qui sont hors de vue, soit parce qu'ils sont cachés par des obstacles, soit parce qu'ils se situent derrière l'auditeur, soit parce qu'ils concernent l'intérieur d'objets qui ne sont pas transparents au regard.

Pour résumer, nous pouvons distinguer entre deux grandes classes de sens : dans la première, nous trouvons l'ouïe, l'odorat et la vue qui, à la différence du toucher, sont des sens typiquement liés à la *distance* (ils nous permettent d'obtenir des informations concernant des objets éloignés). En outre, l'ouïe et le toucher permettent d'obtenir des informations sur des objets inaccessibles à la vue; et l'ouïe peut accéder à des événements inaccessibles à l'odorat.

2.4.2. *La catégorisation.*

Il est évident que l'information véhiculée par l'ouïe ne se résume pas à de l'information spatiale. Une partie importante de la valeur cognitive des sons est liée au fait qu'ils nous renseignent sur la composition interne des objets, ou sur la matière (ou les matières) dont l'objet résonnant est composé. (Un avantage manifeste de la théorie que nous défendons au chapitre 3 est que ce fait dépend étroitement de la nature du son, un événement dans la matière dont un objet est composé. Il est naturel que les sons soient des sources d'information qui concernent en première instance cette matière.) Ce type d'information est très saillant, car il nous permet d'effectuer une première catégorisation des objets. Le verre et le bois réagissent de manière très différente à la percussion; une couverture en laine, lorsqu'elle est secouée, produit un bruissement léger et sourd, alors qu'une feuille de métal, de même forme et de même dimension, produit un cla-

quement très marqué. Les différences perçues sont dues à des différences dans la matière composante et son organisation.

Ces différences nous permettent d'effectuer une première classification des objets à partir des sons typiques de leur matière (Schapp 1912, 1925, ch. II; Conrad-Martius, 1924: 282; une phénoménologie détaillée se trouve dans Gibson 1966: 89 sq.). Il s'agit d'une classification sans doute très approximative et pouvant être sujette à des révisions fort importantes, comme toute classification purement perceptive. Néanmoins, elle a une valeur indicative. En général, nous pouvons souscrire à un principe minimal concernant la qualité de nos états épistémiques, le *principe différentiel* : à une différence perceptive doit correspondre une différence dans le monde. La perception est une source épistémique fiable seulement si, dans les mêmes conditions d'observation, une différence perceptive reflète une différence entre les objets. La perception ne serait pas fiable si elle était complètement indépendante de l'objet observé : c'est-à-dire si, dans les mêmes conditions d'observation, elle pouvait présenter différemment un même objet (par exemple, si en regardant une surface rouge qui ne varie pas pendant la durée de notre observation, et dans les mêmes conditions pertinentes, nous la voyions tantôt rouge, tantôt bleue). Le défaut épistémique complémentaire, la sous-détermination, n'altère pas aussi sérieusement la fiabilité : si, dans les mêmes conditions d'observation, nous percevons deux objets de couleur différente comme ayant la même couleur, nos perceptions sont sous-déterminées. La converse du principe différentiel — selon laquelle une différence dans le monde doit correspondre à une différence perceptive — n'est évidemment pas recevable. L'approximation de la perception auditive ne l'empêche pas de contribuer à la connaissance. L'ouïe conserve son rôle d'orientation indicative dans le monde partiellement en vertu de sa conformité au principe différentiel (une différence perceptive est liée à une différence dans le monde), conformité qui n'est pas remise en cause par sa sous-

détermination éventuelle. Supposons que vous suiviez sur scène un duo de violon et de viole, et que quelqu'un vous demande de lui montrer du doigt le joueur de violon. Il se peut que vous ne parveniez pas à le faire — peut-être parce que les deux joueurs sont très proches l'un de l'autre — même si vous connaissez parfaitement bien le son respectif de la viole et du violon. Cela ne prouve pas que le principe différentiel soit vide ou épistémiquement inutile. La reconnaissance de la différence entre les sons respectifs de la viole et du violon est une condition suffisante du jugement général «Il y a ici deux sources sonores différentes», mais elle peut ne pas être suffisante pour juger que tel objet déterminé est la source de tel son déterminé.

Nous avons parlé jusqu'ici de la matière de l'objet comme contenu de l'information sonore, mais ce contenu présente d'autres aspects. De manière plus complexe, mais souvent très nette, nous apprenons par l'ouïe que certains objets ont une partie intérieure creuse, ou qu'ils sont composés de plusieurs parties assemblées — que ces parties soient liées les unes aux autres comme les engrenages d'une montre, ou qu'elles aient une plus grande liberté de mouvement comme des billes dans une boîte de carton. Ce type d'information concerne toujours la matière, mais elle concerne aussi d'autres déterminations de l'objet — par exemple, la forme, ou des propriétés relationnelles entre les composantes, ou encore la présence de parties relativement indépendantes. Nous pouvons utiliser ici un concept général qui inclut toutes ces déterminations, et parler de la *structure interne* de l'objet. Les sons sont ainsi des sources d'information sur la structure interne d'un objet. Les couleurs, en revanche, nous informent habituellement sur la structure superficielle des objets; les odeurs nous informent habituellement sur la matière composante.

À ce stade, nous pouvons discuter brièvement de la distinction entre le son musical et le bruit (qui ne joue pas un rôle crucial dans nos raisonnements sur la nature du son, car les

sons musicaux et les bruits ne se distinguent pas radicalement quant à leur relation à l'espace ou quant à leur nature événementielle). La distinction en question concerne, *grosso modo*, la différence qui existe entre ce qui se produit lorsque nous frappons sur une table et ce qui se produit si c'est sur un piano que nous frappons en jouant une note. Le son est, dans ce dernier cas, ce que nous appellerions un son musical; dans le premier il s'agit d'un son non musical, ou d'un bruit. Certains auteurs (Piana 1988 : 222-223) ont essayé d'introduire une distinction phénoménologique entre les sons et les bruits sur la base suivante : les bruits sont liés à l'objet, ils sont encore imprégnés de la matière dont est constitué l'objet, alors que les sons, dans le sens de sons musicaux, jouissent d'une certaine indépendance (bien que relative) par rapport à l'objet et deviennent des sons-objets, des entités autonomes. Nous ne croyons nullement à cette distinction. La formulation de cette distinction (les bruits seraient ancrés dans la matière, alors que les sons musicaux flotteraient librement, affranchis de la matière) a une connotation peu plausible, à savoir que les sons musicaux ne portent pas la trace des instruments qui les produisent. Il est clair au contraire que le principe différentiel mentionné ci-dessus s'applique parfaitement aux sons musicaux, et nous permet de regrouper les instruments eu égard à leur timbre. La seule chose que l'on puisse tirer d'une observation phénoménologique concernant la distinction entre les sons musicaux et les bruits est que la pureté des premiers témoigne de la *pureté de structure* des objets qui les produisent.

Dans ce chapitre, nous avons suggéré que le critère essentiel de la distinction des modalités sensorielles renvoie à un couple constitué de l'organe sensoriel, d'une part, et d'une classe de croyances spécifiques, d'autre part, et nous avons montré en quoi des croyances pouvaient être spécifiquement auditives, en les distinguant en termes de la justification de leur contenu spatial et qualitatif.